

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Février 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni publiquement le 18 février 2013 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, Maire.

Présent : Mmes Amhayar, , Darlot, Chardon, Imbert, M. Brancourt, Collet.

Absents excusés : M. Erfort pouvoir à Mme Chardon
Mme Rodot pouvoir à M. Collet
M. Dupas pouvoir à Mme Amhayar
M. Leclaire pouvoir à M. Degryse

Secrétaire de séance : M. Collet

Assistait à la réunion la secrétaire de mairie Mme Henry.

Avant toutes délibérations et présentation de l'ordre du jour, le conseil a reçu M. Coste et M. Gaillard qui ont présenté au conseil le projet de faire passer le rallye terre de l'Yonne sur la commune de Venouse et leurs engagements.

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 20 décembre 2012 adopté à l'unanimité.

Deux précisions sont apportées sur les points 3-3 et 3-5, les travaux seront demandés au service travaux de la CCVS.

Remarque : M. Brancourt souhaite une nouvelle fois que les l'affichage des comptes rendus de conseil municipal soit fait plus rapidement.

2) Rallye terre de l'Yonne :

Suite aux informations apportées par M. Coste et M. Gaillard en début de réunion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet avec 6 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre.

3) Intercommunalité :

Le maire présente l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2012 concernant le projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes du Chablisien et de la Vallée du Serein et au rattachement des communes de Béru et de Carisey. Le conseil municipal, après en avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter, à compter du 1^{er} janvier 2014 le nouveau périmètre de l(intercommunalité comme défini par arrêté préfectoral du 29 novembre 2012.

4) Rythmes scolaires :

Le maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le conseil municipal ne remettant aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires la commune de Venouse la juge cependant inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances. Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre ne permet pas à la commune de Venouse d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le report de l'application pour la rentrée 2014/2015 et émet en outre, le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros /élèves).

5) Délibération achat terrain consort Jolly :

Le prix d'achat proposé par M. le Maire est de 30 euros le m2, s'étant engagé auparavant sur ce prix.

Un terrain équivalent s'est vendu récemment 28 euros le M2.

Après discussions, il est procédé au vote suivant :

Prix d'achat proposé 28 euros le m2 : 3 voies pour, 4 voies contre, 4 abstentions.

Le terrain sera donc proposé à l'achat pour 30 euros le m2 aux propriétaires.

6) Avenant convention SITA :

La redevance Sita est arrêtée, fin de convention, cela représente une somme d'environ 6100 euros en moins sur le budget 2013.

7) Affaires diverses :

Route de Pontigny : montant des travaux pour la sécurisation de l'entrée du village sur cette route : 8778 euros TTC à mettre au budget 2013. Vérifier le pluviale avant travaux sur une partie de route concernée.

L'entreprise Look Pub resterait en principe en location dans nos locaux jusqu'à la fin de cette année. La Cuma, devrait laisser l'autre partie disponible à louer sous peu.

Le 21/12/2012 la CCVS a constitué des groupes de travail pour réfléchir sur chaque compétence en vue du regroupement avec la communauté de commune du Chablisien prévue pour janvier 2014.

Suppression du distributeur de billet à Ligny.

Suite à une réunion de Bureau de la CCVS, il en ressort que :

Les problèmes de financement des travaux de mises aux normes de la maison de retraite entre la Sté Domanys et la CCVS seraient étudiés par d'autres moyens de financement, à l'étude.

La maison médicale : le projet est remis à l'étude suite au manque de subvention de la commune de Ligny pour son projet de groupe scolaire et de changement de locaux.

Suite à une réunion de préparation des statuts de la nouvelle communauté de communes, il en ressort tous les problèmes de compétences entre les deux communautés actuelles qu'il vaudra étudier et rapprocher au mieux avant janvier 2014. Le document est consultable en mairie.

Une réunion d'urbanisme est à programmer en vue du budget 2013.

Le carnaval 2013 aura lieu le 16 Mars matin dans le sens Rouvray/ Venouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h03.

Le secrétaire de séance

F. COLLET

M. le Maire

R. DEGRYSE